

Cet arrêté a été transmis le 3 janvier 2020 au Préfet de Saône et Loire. Il a été déféré devant le tribunal administratif et suspendu le 30 janvier 2020.

Je n'ai pas pu me pourvoir en appel, faute d'une délibération ad hoc du conseil municipal dans les délais impartis.

Même si cet arrêté est suspendu, je suis conscient de son caractère symbolique, d'autant que dans ma commune, globalement, les agriculteurs utilisent peu de pesticides. Les articles de presse relatifs à cet arrêté m'ont valu beaucoup de soutiens, de toute la France.

Dans le cadre du collectif des maires antipesticides auquel j'adhère, je suis invité à participer à plusieurs débats dans d'autres régions de France avec des riverains de parcelles et des agriculteurs souvent désireux d'améliorer leurs pratiques, où comme ici, les citoyens se rebellent contre le mépris manifesté par nos dirigeants et les instances agricoles face aux attentes des populations, qui veulent pouvoir reprendre confiance dans les pratiques agricoles. Mais il me semble important de réveiller les consciences autour de ce débat de société : quelle terre voulons nous léguer à nos enfants, nous n'en sommes pas les propriétaires, seulement responsables de sa préservation et de sa transmission.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arrêté « anti-pesticides » de la commune de Saint-Eugène

Cela faisait des mois que j'y pensais. Mais le 20 décembre, en apprenant que le gouvernement avait fixé à 5 et 20 mètres, voir 3 mètres pour la vigne, les distances minimales d'épandage des pesticides par rapport aux habitations, j'ai pris ma décision. Aujourd'hui, je publie à mon tour, à la suite des nombreux maires déjà entrés en résistance, un arrêté anti-pesticides, pour interdire leur épandage à moins de 150 mètres des habitations.

5 à 20 mètres... Ces distances sont dérisoires, ridicules. L'association *Agir pour l'environnement* qualifie la décision de « farce de mauvais goût », et compare ces périmètres de protection à « ce que la frontière française a été au nuage de Tchernobyl : une limite politique qui ne protégera absolument pas les riverains des pesticides ». L'Association *Génération futures* quant à elle pose clairement le problème : « 10 mètres ou rien cela s'avère identique et c'est même en régression au regard des distances proposées par le passé dans une instruction de la Direction Générale de l'Alimentation du ministère de l'Agriculture (...) »

Je suis maire de mon village et profondément républicain. Je crois en la voie légale. Pourtant, aujourd'hui, je publie un arrêté dont je sais qu'il sera suspendu par la Préfecture, car je ne veux plus attendre que l'État reconnaisse aux maires le droit de protéger la santé de leurs administré·e·s.

Je suis aussi profondément écologiste. Avant d'être maire, j'étais paysan et je pratiquais l'agriculture biologique. J'avais opéré cette conversion pour protéger ma santé et celle de mes proches, pour préserver la terre que je cultivais et à laquelle j'avais le sentiment d'appartenir. Elle m'avait été transmise fertile. Je devais en prendre soin et la transmettre à mon tour, comme elle m'avait été confiée. C'est ce que j'ai fait, et j'en retire une profonde fierté.

Pour continuer à protéger, je publie donc cet arrêté anti-pesticides : au-delà de mon lopin et de ma famille, je veux protéger les agriculteur·rice·s, les habitant·e·s, les sols et la biodiversité de la petite commune de Saint Eugène. Au cours de mon premier mandat déjà, en 2008, bien avant l'interdiction de leur utilisation dans les parcs et espaces verts en 2017, j'avais banni l'usage de ces produits de l'entretien des espaces communaux. De même, avec cet arrêté, je précède la loi, convaincu que, puisqu'ils sont légitimes, les arrêtés anti-pesticides d'aujourd'hui contribueront à faire le droit de demain.

En novembre et décembre 2019, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté en référé des demandes de la Préfecture des Hauts-de-Seine qui réclamaient la suspension de six arrêtés anti-pesticides. Pour la première fois, le Tribunal donne donc compétence aux maires pour agir. C'est une première victoire, mais une victoire d'étape. Elle concerne au premier chef les territoires urbains, mais cette jurisprudence permettra de reconsidérer la situation des territoires ruraux. Il faut donc s'engouffrer dans la brèche.

Car aujourd'hui, nous ne pouvons plus dire que nous ne savons pas. Ces jugements reconnaissent que « les pesticides représentent un danger grave pour les populations exposées ». Depuis longtemps, les scientifiques ne cessent de tirer la sonnette d'alarme. Une étude de l'Inserm montre, chez les riverains des zones d'épandage de pesticides, une forte augmentation des cas de leucémies, tumeurs cérébrales, malformations congénitales, troubles du développement et du comportement, et autres pathologies. On sait que ce sont les enfants qui sont les plus vulnérables à ces substances. Combien d'enfants devront-ils encore naître sans bras, avant que l'État ne réagisse et ne prenne ses responsabilités ?

En attendant, je dois prendre les miennes, pour protéger localement, à l'échelle de notre commune, la santé publique et les conditions du vivant. Car en la matière, il me faut constater la carence de l'État. Rappelons-le, un règlement européen oblige les États membres depuis 2009 à protéger les habitants de

l'épandage des pesticides, sans que cet acte juridique européen n'ait jamais été retranscrit dans la législation française !

Et qu'on ne s'y trompe pas. Il ne s'agit pas là de pointer du doigt les pratiques des agriculteurs. J'étais l'un des leurs, je viens de là et je sais le système qui trop souvent les piège, les paupérise, détruit leur santé et la terre qu'ils mettent pourtant tant de soin à travailler. Les agriculteurs sont les premières victimes d'un système qu'ils n'ont fait qu'appliquer. Ce système, ce sont les géants de l'agrochimie qui l'ont conçu. Et il est en train d'éradiquer la vie.

Éradiquer la vie. Le mot n'est pas trop fort. Le 9 novembre toujours, un article du *Monde* relayait les conclusions d'une étude, « la plus ambitieuse et la plus précise conduite à ce jour sur le déclin des insectes », de la revue *Nature*, et nous alarmait en ces termes : « le crash en cours des populations d'invertébrés terrestres est plus rapide encore que les estimations publiées jusqu'à présent. Ses résultats sont à vous glacer le sang. » Jugez vous-mêmes : cette étude nous apprend que le nombre d'insectes a décliné de 78% dans les prairies, notamment françaises. Quant aux oiseaux, leur population en Europe s'est réduite d'un tiers au cours des quinze dernières années.

Ce double déclin, catastrophique, est largement dû au recours massif aux pesticides de synthèse dans l'agriculture. Et je ne peux pas me résoudre à voir disparaître à un rythme vertigineux, sans rien faire, tant d'espèces d'insectes qui sont à la base de tous les écosystèmes. Nos printemps sont désormais silencieux car les oiseaux, qui s'en nourrissent, s'éteignent avec eux. Nos pare-brise ne sont plus mouchetés comme ils l'étaient du temps de ma jeunesse. Ici nous sommes très proches de la nature, nous en faisons tout. L'expérience sensible.

La vie sur Terre est impossible sans les insectes. Que dirons-nous à nos petits-enfants, qui nous demanderont ce que nous avons fait pour enrayer la 6^e extinction de masse, déjà bien entamée ? Que nous savions qu'elle risquait d'emporter jusqu'à l'humain lui-même, mais que nous n'avons rien fait, car la puissance publique ne nous le permettait pas ?

Nous autres, maires de petites communes, nous n'avons plus beaucoup de pouvoir, sinon celui de bousculer un peu le désordre établi, et de faire à notre échelle progresser les consciences.

Cet arrêté est une mesure de bon sens. J'ai espoir que des centaines d'autres seront pris en ce sens, soutenus pour la population, pour qu'au-delà de la simple question des pesticides, demain ce soit tout le système agricole qui sera remis à plat. Les alternatives existent déjà pour développer une agriculture écologique et productive, rémunératrice pour les producteurs, saine et accessible pour les consommateurs. Avec cet arrêté, je veux ajouter ma voix à celles, toujours plus nombreuses, qui revendiquent ce changement de système. Et en attendant que nous soyons entendus, que notre initiative change d'échelle, au moins j'aurai la fierté de savoir que j'ai tenté tout ce que j'ai pu pour sauver tout ce qui peut encore l'être. »

À Saint Eugène, le 2 janvier 2020
Le maire, Xavier Duvignaud